

DELIBERATION n° 2026/28
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Michel JAY	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Monsieur Jean DECROIX	

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil		

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Madame Sylvie LEFEBVRE	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE
Madame Nathalie COGNYE

Directrice générale du Syndicat
Directrice de l'Administration générale et des
finances

Absents excusés :

Argenteuil
Monsieur Georges MOTHON
Monsieur Xavier PERICAT

Délégué titulaire
Délégué titulaire

Trésor Public
Monsieur Nicolas JEAN

Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2026/28

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 03/07/2026

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2026**

DELIBERATION 2026/28

OBJET : Approbation du rapport technique 2025 de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique (CVE) d'AZUR - SUEZ du 1er janvier au 30 juin 2025

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 1411-3,

Vu les articles L. 3131-5 et R. 3131-2 du Code de la commande publique, relatifs à la remise d'un rapport annuel d'activités des services publics confiés à des exploitants privés,

Vu le rapport technique établi par le délégataire d'exploitation du centre de valorisation énergétique pour l'année 2025,

Considérant la date de fin de contrat avec le délégataire SUEZ R&V au 30 juin 2025,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte du rapport technique d'exploitation 2025 du centre de valorisation énergétique, ci-annexé, établi par SUEZ R&V pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, date d'achèvement du contrat avec le délégataire.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU**



DELIBERATION n° 2026/29
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Michel JAY	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Monsieur Jean DECROIX	

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil		

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Madame Sylvie LEFEBVRE	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE
Madame Nathalie COGNYE

Directrice générale du Syndicat
Directrice de l'Administration générale et des
finances

Absents excusés :

Argenteuil
Monsieur Georges MOTHON
Monsieur Xavier PERICAT

Délégué titulaire
Délégué titulaire

Trésor Public
Monsieur Nicolas JEAN

Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2026/29

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 03/07/2026

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2026**

DELIBERATION 2026/29

OBJET : Approbation du rapport financier 2025 de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique (CVE) d'AZUR - SUEZ du 1er janvier au 30 juin 2025

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 1411-3,

Vu les articles L. 3131-5 et R. 3131-2 du Code de la commande publique, relatifs à la remise d'un rapport annuel d'activités des services publics confiés à des exploitants privés,

Vu le rapport financier établi par le délégataire d'exploitation du centre de valorisation énergétique pour l'année 2025,

Considérant la date de fin de contrat avec le délégataire SUEZ R&V au 30 juin 2025,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte du rapport financier 2025 du centre de valorisation énergétique, ci-annexé, établi par SUEZ R&V pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, date d'achèvement du contrat avec le délégataire.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU**



DELIBERATION n° 2026/30
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Michel JAY	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Monsieur Jean DECROIX	

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil		

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Madame Sylvie LEFEBVRE	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE
Madame Nathalie COGNYE

Directrice générale du Syndicat
Directrice de l'Administration générale et des
finances

Absents excusés :

Argenteuil
Monsieur Georges MOTHON
Monsieur Xavier PERICAT
Trésor Public
Monsieur Nicolas JEAN

Délégué titulaire
Délégué titulaire

Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2026/30

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 03/07/2026

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2026**

DELIBERATION 2026/30

OBJET : Approbation du rapport technique, social et financier 2025, de la Concession de Service Public relative à l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique (CVE) d'AZUR - NOVAZUR pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2025

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 1411-3,

Vu les articles L. 3131-5 et R. 3131-2 du Code de la commande publique, relatifs à la remise d'un rapport annuel d'activités des services publics confiés à des exploitants privés,

Vu la délibération du Comité syndical Azur 2025/01 du 14 février 2025 relative à la concession de service public pour l'exploitation d'un Centre de Valorisation Energétique des déchets,

Considérant la signature du contrat de concession pour l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique des déchets AZUR le 27 mars 2025 avec l'entreprise SUEZ RV ENERGIE pour une période de 24 ans à compter du 1^{er} juillet 2025,

Considérant qu'une société dédiée au contrat de concession dénommée NOVAZUR a été créée le 14 mai 2025, qu'elle se substitue de plein droit au concessionnaire signataire et est considérée comme le concessionnaire à compter de sa date de création,

Considérant que l'article 53.6 du contrat de concession prévoit la remise d'un rapport annuel constitué de 3 parties (technique, sociale et financière) par le concessionnaire dans le cadre du contrôle exercé par le syndicat,

Considérant le rapport annuel 2025 établi par le concessionnaire du Centre de Valorisation Energétique Azur pour la période du 1^{er} juillet 2025 (date de démarrage du contrat) au 31 décembre 2025 et composé d'une partie technique, d'une partie sociale et d'une partie financière,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte du rapport annuel 2025, du Centre de Valorisation Energétique Azur, constitué de 3 parties (technique, sociale et financière), ci-annexé, établi par NOVAZUR pour la période du 1^{er} juillet 2025 (date de démarrage du contrat) au 31 décembre 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat
Monsieur Gilbert AH-YU



DELIBERATION n° 2026/31
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Michel JAY	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Monsieur Jean DECROIX	

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil		

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Madame Sylvie LEFEBVRE	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE
Madame Nathalie COGNYE

Directrice générale du Syndicat
Directrice de l'Administration générale et des
finances

S

Absents excusés :

Argenteuil
Monsieur Georges MOTHON
Monsieur Xavier PERICAT

Délégué titulaire
Délégué titulaire

Trésor Public
Monsieur Nicolas JEAN

Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2026/31

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 03/07/2026

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2026**

DELIBERATION 2026/31

OBJET : Présentation du contrôle d'exploitation technique et financier 2025 de la DSP du Centre de Valorisation Energétique par le cabinet conseil SAGE ENGINEERING

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 1411-3,

Vu les articles L. 3131-5 et R. 3131-2 du Code de la commande publique,

Vu le rapport établi par le cabinet de conseils SAGE ENGINEERING ayant pour mission le contrôle de l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique pour l'année 2025,

**Le rapporteur entendu,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Prend acte du rapport et ses annexes, relatif au contrôle d'exploitation technique et financier de la Concession du centre de Valorisation Energétique pour l'exercice 2025, présenté par le cabinet de conseils SAGE ENGINEERING, ci-annexés.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU**



DELIBERATION n° 2026/32
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Michel JAY	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Monsieur Jean DECROIX	

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil		

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Madame Sylvie LEFEBVRE	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE
Madame Nathalie COGNYE

Directrice générale du Syndicat
Directrice de l'Administration générale et des
finances

Absents excusés :

Argenteuil
Monsieur Georges MOTHON
Monsieur Xavier PERICAT
Trésor Public
Monsieur Nicolas JEAN

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2026/32

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 03/07/2026

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2026**

DELIBERATION 2026/32

OBJET : Rapport annuel d'activité du syndicat AZUR pour l'exercice 2025

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales donnant obligation aux collectivités territoriales ou à leurs établissements publics de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Ce rapport est, notamment, destiné à l'information des usagers.

**Le rapporteur entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'exercice 2025 présenté en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, ci-annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU**



DELIBERATION n° 2026/33
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Michel JAY	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil		

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Madame Sylvie LEFEBVRE	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE
Madame Nathalie COGNYE

Directrice générale du Syndicat
Directrice de l'Administration générale et des finances

Absents excusés :

Argenteuil
Monsieur Georges MOTHON
Monsieur Xavier PERICAT
La Frette-sur-Seine
Monsieur Jean DECROIX
Trésor Public
Monsieur Nicolas JEAN

Délégué titulaire
Délégué titulaire

Délégué suppléant

Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2026/33

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 03/07/2026

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	5
Représentés	0
Votants	5

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2026**

DELIBERATION 2026/33

OBJET : Mission accessoire de Monsieur Richard BARLAGNE au sein de la Direction des Ressources Humaines, à compter du 1^{er} juillet 2026 (pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois)

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique et notamment l'article 11,

Considérant qu'il convient de pallier les absences cumulées au sein de la Direction des Ressources Humaines et de garantir la coordination RH pour le suivi de la gestion des dossiers en instance,

Considérant que les missions en instance nécessitent une expertise relative aux règles statutaires et une connaissance des dossiers en cours d'instruction dont la Direction des Ressources Humaines ne dispose pas en interne,

Considérant l'opportunité pour le syndicat AZUR, d'avoir recours à un référent Ressources Humaines de la ville d'Argenteuil, au titre d'une activité accessoire pour assurer ces missions,

Considérant que les activités accessoires susceptibles d'être autorisées sont définies par décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

Considérant qu'un agent public peut être autorisé à cumuler une activité accessoire à son activité principale,

Considérant l'autorisation accordée par Monsieur Georges MOTHON, Maire d'Argenteuil, à Monsieur Richard BARLAGNE référent Ressources Humaines pour exercer une activité accessoire au sein du syndicat AZUR pour une période de 6 mois renouvelable une fois, soit un an maximum, à compter du 1^{er} juillet 2026,

Considérant qu'afin d'exercer au mieux lesdites missions, la durée maximale de l'activité accessoire du référent RH est fixée à 32 heures mensuelles (soit 4 jours par mois) qui ne peuvent être exercées qu'en dehors des heures de service de l'emploi principal de l'intéressé,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la création pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, soit pour une durée maximale d'un an, sur un poste non permanent au titre d'une activité accessoire estimée à 32 heures par mois à compter du 01/07/2026 ;

Autorise l'octroi d'une indemnité, au prorata du nombre d'heures exercées sur la période, sur la base de 23 € brut/heure ;

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 012 du budget du Syndicat.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DELIBERATION n° 2026/34
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Michel JAY	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil		

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Madame Sylvie LEFEBVRE	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGNYE	Directrice de l'Administration générale et des finances

Absents excusés :

Argenteuil	
Monsieur Georges MOTHON	Délégué titulaire
Monsieur Xavier PERICAT	Délégué titulaire
La Frette-sur-Seine	
Monsieur Jean DECROIX	Délégué suppléant
Trésor Public	
Monsieur Nicolas JEAN	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2026/34

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 03/07/2026

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	5
Représentés	0
Votants	5

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2026**

DELIBERATION 2026/34

OBJET : Renouvellement convention CIG mission de remplacement

**Le Comité Syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant l'achèvement de la convention de mise à disposition ponctuelle d'un agent du CIG le 2 juillet 2026,

Considérant la possibilité d'avoir recours à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion dans le cadre de remplacement et d'accompagnement administratif ;

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet de convention, ci-annexé, relatif à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne pour une mission de remplacement et d'accompagnement administratif

Autorise le Président à signer ladite Convention ;

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Dit que les dépenses seront imputées au budget du Syndicat AZUR, au chapitre 012, article 6218.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DELIBERATION n° 2026/35
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Michel JAY	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil		

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Madame Sylvie LEFEBVRE	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGNYE	Directrice de l'Administration générale et des finances

Absents excusés :

Argenteuil	
Monsieur Georges MOTHON	Délégué titulaire
Monsieur Xavier PERICAT	Délégué titulaire
La Frette-sur-Seine	
Monsieur Jean DECROIX	Délégué suppléant
Trésor Public	
Monsieur Nicolas JEAN	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2026/35

Certifié exécutoire,
 Argenteuil, le 03/07/2026

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	5
Représentés	0
Votants	5

Le Président du syndicat,
 Monsieur Gilbert AH-YU




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2026**

DELIBERATION 2026/35

OBJET : Convention de coopération pour le traitement des déchets industriels banals des marchés forains de la ville de Bezons – renouvellement

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical Azur 2025/34 du 25 juin 2025, relative à la convention pour le traitement des déchets du marché forain de Bezons,

Vu le budget du Syndicat Azur,

Considérant l'organisation par la ville de Bezons d'un marché forain hebdomadaire les jeudis et dimanches,

Considérant que ce marché génère une production de déchets industriels banals, assimilés à des déchets ménagers, qu'il convient de traiter dans des filières « courtes » dans un souci de réduction des émissions de CO2,

Considérant que la ville de Bezons est adhérente au Syndicat Azur au travers de son EPCI de rattachement la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine,

Considérant que la filière la plus pertinente pour le traitement de ces déchets industriels banals est la solution du Centre de Valorisation Energétique du syndicat Azur à Argenteuil,

Considérant les termes du projet de convention de coopération annexé à la présente délibération,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la convention, ci-annexée, relative à la coopération entre la ville de Bezons et le syndicat Azur pour le traitement des déchets industriels banals du marché forain ;

Dit que la convention prend effet au 1^{er} septembre 2026 pour une durée de 4 mois, soit une date de fin au 31 décembre 2026 ;

Autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tous les actes qui s'y rattachent ;

Dit que les recettes sont affectées au chapitre 70 du budget du syndicat Azur.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DELIBERATION n° 2026/36
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Michel JAY	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil		

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Madame Sylvie LEFEBVRE	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE
Madame Nathalie COGNYE

Directrice générale du Syndicat
Directrice de l'Administration générale et des
finances

Absents excusés :

Argenteuil
Monsieur Georges MOTHON
Monsieur Xavier PERICAT
La Frette-sur-Seine
Monsieur Jean DECROIX
Trésor Public
Monsieur Nicolas JEAN

Délégué titulaire
Délégué titulaire

Délégué suppléant

Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2026/36

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 03/07/2026

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	5
Représentés	0
Votants	5

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2026**

DELIBERATION 2026/36

OBJET : Mission accessoire de Madame Magali FORTUNE au sein de la Direction des Ressources Humaines

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique et notamment l'article 11,

Considérant qu'il convient de pallier les absences cumulées au sein du service Ressources Humaines et de garantir la gestion quotidienne des dossiers en instance,

Considérant que les missions en instance nécessitent une technicité et une expertise en matière de sûreté et de sécurité des actes administratifs dont la Direction des Ressources Humaines ne dispose pas en interne,

Considérant l'opportunité pour le syndicat AZUR, d'avoir recours à une Directrice des Ressources Humaines au titre d'une activité accessoire pour assurer ces missions,

Considérant que les activités accessoires susceptibles d'être autorisées sont définies par décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

Considérant qu'un agent public peut être autorisé à cumuler une activité accessoire à son activité principale,

Considérant l'autorisation accordée par Jean-Claude GENIES, Président du SIGIDURS, à Madame Magali FORTUNE, Directrice des Ressources Humaines pour exercer une activité accessoire pour une période de six (6) mois au sein du syndicat AZUR, à compter du 1^{er} janvier 2025,

Considérant l'autorisation accordée par Jean-Claude GENIES, Président du SIGIDURS, à Madame Magali FORTUNE, Directrice des Ressources Humaines pour exercer une activité accessoire pour une période d'un an au sein du syndicat AZUR, à compter du 1^{er} juillet 2025,

Considérant la nécessité de poursuivre la mise à disposition du fait de l'absence prolongée de la Directrice des Ressources Humaines du Syndicat AZUR

Considérant l'autorisation accordée par Jean-Claude GENIES, Président du SIGIDURS, à Madame Magali FORTUNE, Directrice des Ressources Humaines pour exercer une activité accessoire pour une période d'un an au sein du syndicat AZUR, à compter du 1^{er} juillet 2026,

Considérant qu'afin d'exercer au mieux lesdites missions, la durée maximale de l'activité accessoire de la Directrice des Ressources Humaines est fixée à 32 heures mensuelles (soit 4 jours par mois) qui ne peuvent être exercées qu'en dehors des heures de service de l'emploi principal de l'intéressé,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la création pour une durée d'un an d'un poste non permanent au titre d'une activité accessoire estimée à 32 heures par mois à compter du 01/07/2026 ;

Autorise l'octroi d'une indemnité, au prorata du nombre d'heures exercées sur la période, sur la base de 29 € brut/heure ;

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 012 du budget du syndicat.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DELIBERATION n° 2026/37
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Michel JAY	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil		

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Madame Sylvie LEFEBVRE	

TRESOR PUBLIC

AZUR

Madame Véronique LAVOINE
Madame Nathalie COGNYE

Directrice générale du Syndicat
Directrice de l'Administration générale et des
finances

Absents excusés :

Argenteuil
Monsieur Georges MOTHON
Monsieur Xavier PERICAT
La Frette-sur-Seine
Monsieur Jean DECROIX
Trésor Public
Monsieur Nicolas JEAN

Délégué titulaire
Délégué titulaire

Délégué suppléant

Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2026/37

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 03/07/2026

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	5
Représentés	0
Votants	5

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2026**

DELIBERATION 2026/37

OBJET : Mission accessoire de Monsieur Robert SENE au sein de la Direction des Finances et Administration Générale

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique et notamment l'article 11,

Considérant l'absence de personnel expert depuis fin 2024 et de l'arrivée à échéance de marchés publics structurants pour la collectivité et afin de garantir la gestion quotidienne des dossiers juridiques et des marchés publics,

Considérant que les missions en instance nécessitent une technicité et une expertise en matière de sûreté et de sécurité des actes administratifs dont le Syndicat AZUR ne dispose pas en interne,

Considérant l'opportunité pour le syndicat AZUR, d'avoir recours à un responsable juridique au titre d'une activité accessoire pour assurer ces missions,

Considérant que les activités accessoires susceptibles d'être autorisées sont définies par décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

Considérant qu'un agent public peut être autorisé à cumuler une activité accessoire à son activité principale,

Considérant l'autorisation accordée par Yannick BOEDEC, Maire de Cormeilles-en-Parisis, à Monsieur Robert SENE, responsable juridique pour exercer une activité accessoire pour une période d'un an au sein du syndicat AZUR, à compter du 1^{er} juillet 2025,

Considérant la nécessité de poursuivre la mission d'accompagnement pour une période d'un an, du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027

Considérant l'autorisation accordée par Yannick BOEDEC, Maire de Cormeilles-en-Parisis, à Monsieur Robert SENE, responsable juridique pour exercer une activité accessoire pour une période d'un an au sein du syndicat AZUR, à compter du 1^{er} juillet 2026,

Considérant qu'afin d'exercer au mieux lesdites missions, la durée maximale de l'activité accessoire de Monsieur Robert SENE est fixée à 32 heures mensuelles (soit 4 jours par mois) qui ne peuvent être exercées qu'en dehors des heures de service de l'emploi principal de l'intéressé,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la création pour une durée d'un an d'un poste non permanent au titre d'une activité accessoire estimée à 32 heures par mois à compter du 01/07/2026 ;

Autorise l'octroi d'une indemnité, au prorata du nombre d'heures exercées sur la période, sur la base de 29 € brut/heure ;

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 012 du budget du syndicat.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU

